

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 8 juillet 2011

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 130 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Jean-Louis BONAN - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Valérie BOYER - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Nicole DESMATS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Jérôme ORGEAS - Frédéric OUNANIAN - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gérard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Paul SORGE - René TAVERA - Guy TEISSIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH représenté par Vincent COULOMB - Michel AMBROSINO représenté par Christian MAYADOUX - Gérard BISMUTH représenté par Roland POVINELLI - Roland BLUM représenté par Renaud MUSELIER - Joëlle BOULAY représentée par Olivier AGULLO - Jean BRUNEL représenté par Corinne LEGAL - René CANEZZI représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Jean-François DENIS représenté par Laurent LAVIE - Eric DI MECO représenté par Maxime TOMMASINI - Victor Hugo ESPINOSA représenté par Vincent GOMEZ - Mireille FOURNERON représentée par Jacqueline MAURIC - François FRANCESCHI représenté par Robert MALATESTA - Mourad KAHOUK représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Abdelwaab LAKHDAR représenté par Patrick MAGRO - Eric LE DISSE représenté par Patricia COLIN - Michel LO IACONO représenté par Guy PONTOUS - Jean-Paul MARIA-FABRI représenté par Henri MATTEI - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX représentée par Marc POGGIALE - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Gilles PAGLIUCA représenté par Catherine JALINOT - Marie-Madeleine PANCHETTI représentée par Marie-Thérèse MINASSIAN - Jacques ROCCA SERRA représenté par Jean-Louis MOULINS - Jean-Louis TIXIER représenté par Patrick BORE - André VARESE représenté par Michelle GUEYDAN - Karim ZERIBI représenté par Pierre SEMERIVA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Daniel SIMONPIERI - Maurice TALAZAC.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

FCT 006-415/11/CC

■ Approbation du Contrat de Développement avec le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
DGSMIE 11/6618/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur dans le cadre d'une politique ambitieuse de développement de leur territoire commun, ont décidé de conclure une convention de partenariat avec une volonté partagée de réaliser les projets d'intérêt communautaire et régional. Les opérations financées concourent à la promotion, à la structuration, au développement économique du territoire et à la politique du logement.

Pour y répondre, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole s'associent en mutualisant leurs ressources afin de permettre la réalisation de différents projets.

Le rayonnement de ce territoire ; Marseille, capitale régionale et Marseille-Provence, capitale européenne de la Culture en 2013 passe notamment par la création d'infrastructures de transports, des aménagements de voiries facilitant l'accès au territoire aujourd'hui saturé, l'aménagement d'espaces conviviaux et sécurisés à la mesure des attentes de la population, des touristes et des visiteurs.

La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole est porteuse de plusieurs projets et la région Provence-Alpes-Côte d'Azur qui soutient cette ambition a souhaité apporter son concours financier.

Dans ce contexte, le contrat de développement se fixe trois grandes priorités d'intervention :

- la première priorité porte sur les Transports

Le contrat de développement soutiendra l'amélioration de l'accessibilité aux transports collectifs et son développement en prenant appui sur les opérations conséquentes du Schéma Directeur des Transports Collectifs :

- les études stratégiques et d'amélioration des dessertes ferroviaires,
- la création d'itinéraires cyclable et d'aménagement vélos,
- les aménagements de gares,
- les transports collectifs,
- les haltes et pôles d'échange

Les aménagements structurants projetés dans la convention ci-annexée contribueront à l'amélioration du cadre de vie par une politique de déplacement basé sur l'intermodalité, un partage différent de l'espace public et la promotion des modes doux.

- La deuxième priorité porte sur l'aménagement urbain

De plus, Marseille, dont les différents quartiers sont formés de noyaux villageois accolés les uns aux autres et l'ensemble des communes métropolitaines organisent la vie locale autour des places qui centralisent les commerces, les services publics de proximité, les écoles. Il est envisagé de réaménager

et de sécuriser un certains nombres de ces lieux par la création notamment de trottoirs et autres cheminements piétonniers.
Enfin, ce contrat porte également sur des opérations de réhabilitations urbaines dans le cadre des programmes ANRU.

- La troisième priorité porte sur le développement économique

Il s'agit ici d'augmenter la compétitivité de notre économie régionale : renforcer les pôles d'excellence et leurs relations avec le monde économique, dynamiser les pôles et les réseaux d'entreprises, adapter et moderniser l'agriculture, anticiper et accompagner les mutations économiques.

Le contrat de développement soutiendra notamment sur le territoire de Marseille Provence Métropole :

- les études de faisabilité
- l'immobilier d'entreprises

Des actions diverses en matière de développement durable sont également prévues au sein de ce contrat comme le plan climat ou la mise en œuvre d'opérations de maintien d'activités agricoles.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur, Considérant

- Que le présent contrat de développement entre MPM et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur représente un acte politique majeur pour le développement de nos territoires pour la période 2011-2014 ;
- Que les opérations inscrites au sein de ce contrat représentent un enjeu important pour l'ensemble des communes membres de notre territoire ;
- Que l'effet levier financier du Conseil Régional permettra à ces opérations de se réaliser.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé le Contrat de Développement passé avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur .

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à signer ce contrat.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué aux Ressources Humaines,
Moyens Généraux, Juridique

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Fonctionnement de la Communauté urbaine

Bernard MOREL

Vincent COULOMB

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI